

Association Lozère Histoire et Généalogie

Notaires Troucel d'Aumont (aujourd'hui Aumont-Aubrac, Lozère)

AD. Aveyron. D.237 à D.242 - avril 1481 à janvier 1532, relevé par Philippe Maurice,
numérisation Gérard Soulier à Rodez

D. 237,

f° 164, le 8 avril 1481, obligation de Pierre Jove, de Chancelades, envers Louis Trocelier.

f° 164, le 4 avril 1481, obligation de Pierre Borcier, du Pécher (Aumont), envers Alban Jalbert, notaire de Peyre.

f° 164v°, le 15 juin 1481, bail à cheptel selon lequel Jean Gras, fils de Durand, de la Rinaldèche, reconnaît tenir d'Antonie Bot (*Boda*), fille de Guillaume Bot (*Boti*), veuve de Guillaume Vanel, une vache et son veau. Suivi d'une obligation dudit Jean envers ladite Antonie.

f° 165, le 27 août 1481, obligation de Jean Tuzier, dit Baduel, de Trémouloux (Arcomie), envers Jean More, marchand de Marvejols. Fait en la maison de noble Antoine de Peyre, à Marvejols.

f° 165, le 16 septembre 1481, vente par Jean Gras, dels Salhens (Fau), à Bernard Bros, dudit lieu, d'un pré avec devèze, contre seize livres et dix sous tournois.

f° 165v°, le 5 avril 1481, obligation de Guigon Maurin, de Javols, envers Jacques Meyssonier, sergent de des Plans.

f° 166, le 16 décembre 1481, lods par noble Antoine de Peyre, seigneur de Thoras, à Pierre Armant, forgeron. Suivi d'un autre lods du même au même.

f° 166v°, le 4 mai 1481, contrat de mariage entre Raymond Chastanh, sergent d'Aumont, et Isabelle, fille de Pierre Bodon, de Saint-Chély.

f° 167v°, le 5 mai 1481, deux obligations en faveur de Laurent Obrier.

f° 167v°, le 20 septembre 1481, quittance à Jacques Trocelier, fils de Pierre, de Grandviala, par Pierre Cortial, fils de Jean. Suivi d'une obligation dudit Cortial envers ledit Trocelier.

f° 168v°, le 9 septembre 1481, quittance par Jean Fabri, de Marvejols, à Jean Dalmas.

f° 169, le 16 décembre 1481, arrentement par noble Antoine de Peyre, seigneur de Thoras, à Michel Chabanon, Durand Chabanon et Etienne Hugonet, de Saint-Léger-de-Peyre.

f° 169v°, le même jour, obligation envers ledit seigneur de Thoras.

f° 169v°, le 14 décembre 1481, lods dudit seigneur de Thoras.

f° 170, le 26 jui 1481, obligation envers Bertrand Charpald, notaire, de Pierre de Cros, du Chambon (Fau-de-Peyre).

f° 170, le même jour, procuration de Bertrand Charpald en faveur de noble Georges de Peyre, pour lever sur Jean Meyssonier, un écu et quinze sous tournois.

f° 170v°, le 27 juin 1481, obligation de Barthélémy Brathon envers Guillaume Palheyre (pas de localisation).

f° 170v°, le même jour, obligation de Jean Réversac, de Védrine, envers Pierre Lombard.

f° 170v°, le 28 juin 1481, procuration de Bertrand Charpald en faveur de noble Georges de Peyre, pour lever six livres sur Pierre de Cros.

f° 171, le 30 juin 1481, prix fait par noble Georges de Peyre à Barthélémy Chrétien, d'Aumont, pour faire des travaux dans sa maison

Feuillet annexé : bail à cheptel le 19 octobre 1490 par messire Louis de Fabrèges à Antoine Brun, des Utes.

f° 171v°, le 3 juillet 1481, bail à cheptel par Guillaume Palheyre à Pierre Borcier

f° 171v°, le 4 juillet 1481, obligation de Pierre Seguin, de la Chaze, envers Raymond Crecy.

f° 172, le même jour, plusieurs obligations envers le même par Marguerite, veuve de Jean (Ramadier), de GrandViala, de Jacques Ambert, de Guillauma, femme de Germain Teulo, et de Marguerite, fille de Bernard Jove.

f° 172v°, le même jour, obligations envers le même de Blaise Védrine et de Pierre Chastanh.

f° 173, le même jour, obligations envers le même d'Etienne Meyssonier, de Chancelades (Aumont), de Pierre Jove, de Barthélémy Grasset, de Barthélémy Jove, et de Barthélémy Bastide.

f° 173v°, le 6 juillet 1481, obligations envers Guigot Merle, de Chazotte, par Bertrand Jove, de Rochadels, de Jacques Tuzet, de Rochadels (en présence de Jean Meyssonier, sergent).

f° 173v°, le 7 juillet 1481, obligation de Bertrand Chrétien en faveur de noble Georges de Peyre.

f° 174, le 8 juillet 1481, vente par Jean Beyres, à Jean Seguin, fils de Guigot, de la Chaze, d'un pré indivis avec l'acheteur.

f° 174v°, le même jour, vente audit Seguin par Jean Ambert, de la Chaze, d'un angle de son champ.

f° 174v°, le 10 juillet 1481, obligation de Jean Meyssonier, envers Bertrand Charpald, notaire.

f° 175, le même jour, procuration dudit Charpald à noble Georges de Peyre pour lever sa créance sur ledit Meyssonier.

f° 175, le 11 juillet 1481, obligation de Barthélémy Ramadier envers Pierre Lombard.

f° 175, le même jour, obligation de Blaise Védrine envers Jacques Balat, sergent d'Aumont.

f° 175v°, le 13 juillet 1481, obligations envers ledit Balat de Philippe Pagès et de Jean Tuzier, dit Baduel

f° 176, le même jour, obligation de Jacques Meyssonier envers Pierre Lombard.

f° 176, le 15 juillet 1481, procuration de Jacques Boscharenc

f° 176v°, le 18 juillet 1481, protestation de Jean More, fils de Pierre, de Marvejols.

f° 176v°, le 20 juillet 1481, obligation envers Jacques Balat d'Etienne Merle.

f° 177, le même jour, obligation envers le même de Jeanne, veuve de Jean Pagès, de Nozières

f° 177, le 20 juillet 1481, obligation de Jacques Meyssonier envers Jean Chalvet.

f° 177, le 22 juillet 1481, obligation de Germain Teulo envers Pierre Palpenat.

f° 177v°, le 26 juillet 1481, obligation de Germain Teulo envers Jacques Bolat.

f° 177v°, le 27 juillet 1481, obligation de Jean Lermet envers Jean Broquin, receveur de Peyre.

f° 178, le 27 juillet 1481, obligations envers ledit Broquin de Pierre d'Orbanhac, de Jeanne, veuve de Pierre de Cros, de Barthélémy Berthon et d'Antoine Messier.

f° 178v°, le même jour, obligation envers le même de Guigot Maurin.

f° 178v°, le 4 août 1481, obligation de Pierre Borcier envers Antoine Bach (...), notaire de Saint-Chély.

f° 178v°, le 6 août 1481, obligation de Pierre Borcier envers Jacques Meyssonier.

f° 179, le 9 août 1481, obligation de Jacques Sarrut, de Rochat, envers noble Georges de Peyre.

f° 179v°, le même jour, obligation de Jacques Sarrut envers le susdit Jean Broquin.

f° 179v°, le 10 août 1481, procuration de Pierre Palpenat à Etienne Palponat, notaire, son fils.

f° 180, le 5 mai 1481, obligation de Pierre Borcier envers noble Georges de Peyre.

f° 180v°, le même jour, quittance par Blaise Ramadier, d'Aumont, audit Pierre Borcier, du Pécher (Aumont).

f° 180v°, le même jour, obligation de Pierre Borcier, du Pécher, envers Laurent Obrier, suivi d'une quittance.

f° 180v°, le 9 mai 1481, obligation de Jean Martin, fils de Jean le vieux, envers Raymond Crecy.

f° 181v°, le 10 mai 1481, obligation de Delphine Manelpha, du Cher (Sainte-Colombe-de-Peyre), envers Pierre Crécy, notaire.

f° 181v°, le 15 mai 1481, obligation de Jean Chastanh, du Pécher, envers Laurent Obrier. Faite en la maison de Bertrand Charpald, notaire, en présence de Jean Tuzet, prêtre, et de Pierre Pagès, fils de Jean, d'Aumont.

f° 181v°, le même jour, obligation de Pierre de Cros, du Chambon envers Pierre Lombard, sergent d'Aumont.

f° 182, le 16 mai 1481, obligation de Jean Galtier, des Bessons, envers Laurent Obrier.

f° 182, le 22 mai 1481, cession d'un champ en gage par Laurent Bessière, du Cher, à Bernard (*Nulia, ou Milia ?*), du Malzieu, pour le reste de la dot de Guillaume, femme de Bernard et tante de Laurent.

f° 182v°, le 25 mai 1481, obligation de Pierre Bonfils, d'Hicbertes, envers Jean Monnier.

f° 183, le 28 mai 1481, bail à cheptel par Antoine Charpald, notaire, en faveur de Jean Besso, des Utes.

f° 183, le 22 juin 1481, obligation de Pierre Bessière, de Combret (Bessons), envers Raymond Crecy, comme cessionnaire de noble Philippe *Pelamorgue*, autrefois capitaine du château de Peyre, pour vingt sous tournois, selon acte reçu par Alban Jalbert, notaire, cassant ledit instrument.

f° 183v°, le même jour, engagement par ledit Crecy de faire quitter ledit Bessière par ledit *Pelhemorgue*

f° 183v°, le 31 août 1481, procuration de Jean Ternamira, à présent de Marvejols, en faveur de Raymond Crecy, bachelier es lois de Marvejols, pour lever quatre setiers et deux mitadencs de seigle sur Jean *Maitreti*.

f° 184, le 4 septembre 1481, noble Béatrice d'Ancette, veuve de noble Aldebert Ayres (*Aera*), tutrice de ses enfants, en faveur de noble Antoine Ayres, son fils

f° 184, le 8 septembre 1481, obligation d'Etienne Meyssonier, d'Aumont, envers Jean Chaste.

f° 184v°, le 12 septembre 1481, obligation de Pierre Astier, de Chancelades, envers Pierre Bonet, clerc de Rimeysenc.

f° 185, le 10 septembre 1481, renonciation à des lettres et quittance à Jean Reversat, de Védrine (Bessons), qui était obligé envers noble Guigues de Peyre selon acte reçu par Antoine Gachon, notaire

f° 185v°, le 13 septembre 1481, protestation de Laurent Obrier, notaire, contre Jean Reversat, de Védrine. Suivi d'une procuration en faveur dudit Obrier par Bertrand Charpald

f° 186, le 4 octobre 1481, obligation de Blaise Montel, de Bessilh, envers Jean Meyssonier, sergent d'Aumont.

f° 186, le 5 octobre 1481, quittance par Bertrand Charpald, notaire, à Jean et Jacques Meyssonier, frères, des Plans, de tout ce qu'ils devait à feu Aldebert Charpald, son père.

f° 186v°, le 7 octobre 1481, donation par Jacques Ambert, de la Chaze, à Antoine Ambert, son frère, d'un pré et de divers biens fonciers, suivi d'une quittance par ledit Antoine à son dit frère, de tous ses droits familiaux.

f° 187v°, le 8 octobre 1481, reconnaissance féodale par Louis Gachon au prieur de la Chaze.

f° 187v°, le 11 octobre 1481, emphytéose par Barthélémy Chalvet, d'Aumont, à Barthélémy Chrétien, d'Aumont, d'un ort sis audit lieu.

f° 188, le 12 octobre 1481, obligation de Durand Almeras envers Laurent Obrier, suivi d'une vente.

f° 188v°, le 12 octobre 1481, obligations de Guigot Chastanh, du Pécher, et de Barthélémy Chrétien, envers Laurent Obrier.

f° 189, le 8 octobre 1481, procuration de Jean Meyssonier, sergent d'Aumont, en faveur de Laurent Obrier, Pierre Crecy, notaire, et autres procureurs et avocats en la cour commune du Gévaudan contre Jacques Meyssonier.

f° 189, le 8 octobre 1481, vente par Barthélémy Chalvet, d'Aumont, à Laurent Obrier, d'une émine de froment de cens nus en mesure de Marvejols.

f° 189v°, le 15 octobre 1481, obligation de Jean Rigord envers Pierre Chastanh, sergent.

f° 190, le 18 octobre 1481, obligation de Jean Gachon envers Jean Broquin.

f° 190, le 24 octobre 1481, procuration de Durand Almeras.

f° 190v°, le 31 octobre 1481, bail à cheptel par Blaise Ramadier, d'Aumont, en faveur de Jean Brunet.

f° 190v°, le 1^{er} novembre 1481, obligation de Pierre Borcier, en faveur de Jacques Meyssonier, des Plans.

f° 191, le 5 novembre 1481, bail à cheptel par Pierre Musquet, de Rochat, en faveur de Jacques Meyssonier, des Plans.

f° 191, le même jour, bail à cheptel par Guillaume *Becho* en faveur dudit Jacques Meyssonier.

f° 156, le 14 novembre 1491, contrat de mariage entre Jean Fournier, fils de Vital, de la Combe, paroisse de Prinsuéjols, et Marguerite, fille de Pierre Bachalar, de Vazeilles, paroisse du Fau, diocèse de Mende. Guigot, frère de la mariée, lui constitue en dot, quarante deux livres tournois, deux cotes en tissu burel du pays, une gonelle teinte de Marvejols, une autre gonelle en tissu blanc, deux couvertures, deux linceuls, et une génisse. Fait au Broys, en la maison de Jacques Barlet, en présence de Jean Marquez, prêtre, Pierre Marquez, Pierre Fournier le jeune, de la Combe.

f° 157v°, le 14 novembre 1491, quittance des biens familiaux par ladite Marguerite Bachalar, autorisée par son futur mari, à son frère, Guigot Fournier.

f° 159, le même jour, donation pour cause de mariage et entre vifs, par Vital Fournier, de la Combe, paroisse de Prinsuéjols, à son fils, ledit Jean Fournier, de la moitié de ses biens qui se constituent d'une pagésie ou borie, grange, maisons, chasaux, curtils, orts, champs, prés, bois, devèzes, terres cultes et incultes, hermes et vestites, avec les animaux, bovins, équidés, ovins, capris, et toutes autres choses.

f° 160v°, le 24 août 1488, vente par Jeanne Meyssonieyre, fille de feu Jean Meyssonier (dans l'intitulé de l'acte, Jean est prénommé Barthélémy), autrefois habitant de Chancelades, paroisse d'Aumont, femme de Guillaume Rebol, autrefois d'Aumontet, à présent habitant du *castrum Castronovo de Montratia* (sic), dudit diocèse de Mende, à Pierre Jouve *Juvenis*, de Chancelades, paroisse d'Aumont, d'un champ sis audit mas de Chancelades, au prix de cinq livres tournois. Fait à Aumont, au chemin hors de la ville, près de la tour, en présence de messire Jean Boyssonade, notaire, Jacques Meyssonier, Pierre Chastanch, Etienne Meyssonier.

f° 162, le 25 juillet 1510, testament de Raymond Terund, de Chasote, paroisse d'Aumont, malade, qui élit sépulture au cimetière Saint-Etienne d'Aumont, au tombeau de ses parents et qui, après plusieurs legs pieux, lègue à ses frères, Jean Terund, Jean le jeune, Antoine Terund, Jacques Terund, Guillaume Terund, chacun cinq sous, et qui nomme héritière universelle sa femme, Jeanne Manhe, fille de Jean Manhe. Fait à la Chasote, en sa maison, en présence de Jean Roquat, Blaise Chastanh, Antoine Pelose, Jean Rotgier, Jean Merle, fils de feu Jacques, Pierre Fournier, Guillaume Merle, Benoît Chastanh, et Antoine Merle, dudit lieu.

f° 164, le 16 septembre 1516, transaction et accord entre Vital Meyssonier (*Meyssonerii*), au nom de sa femme, d'Aumont, et Jean Hermet, fils de feu Jacques, d'Aumont, qui sont en procès à propos de la maison que ledit Meyssonier a, au nom de sa femme, fait réparer et remettre à neuf en nuisant à la maison d'Hermet. Fait à Aumont, devant le portail haut de la ville, en présence de Jean Seguin (rature sur le mot « prêtre »), receveur de Peyre, Durand Chalvet, Jean Dalmas, Durand Marquez et Jean Ra(mad)ier.

f° 166, le 6 juin 1513, échange de biens entre Bertrand Botz, de Croset, paroisse d'Aumont, et Jean Ramadier (*Ramaderii*), fils de feu Guillaume, dudit Croset. Ramadier donne un champ qu'il a au mas de Croset, appartenances de la *Gazela*, confrontant le champ de l'acquéreur, le champ de Jean Ramadier, fils de Guillaume, d'Aumont, le pré dudit Ramadier. En contrepartie, Bertrand Gotz donne un champ qu'il possède en la paroisse de Lachamp, confronté avec un champ dudit Ramadier, avec un pastoral de Barthélémy Masbo. Pour la plus value, Bot doit donner douze livres et quinze sous tournois à Ramadier qui reconnaît les avoir reçus et en donne quittance à Bot. Et si les biens échangés valent encore plus, les parties se font réciproquement donation de cette

valeur plus grande. Les parties précisent que ces possessions sont tenues du seigneur de Peyre. Fait à Aumont, en la maison de François Gachon, hôte de ladite ville, en présence dudit François Gachon, de messire Jean Seguin, prêtre et receveur de Peyre, et de Pierre Fournier, vicaire d'Aumont, prêtre.

f° 168, le 10 février 1518 (1519, nouveau style), contrat de mariage entre Germain Bros, fils d'Etienne, du Broys, paroisse de la Chaze, et Isabelle, fille de probe homme Aldebert Hostalier (*Hostalerii*), du même lieu. Puis, Aldebert et son fils Durand Hostalier constituent en dot un pré et un champ, trente livres tournois, deux cotes en tissus burel du pays, une gonelle teinte, une gonelle en tissu du pays, deux couvertures, deux linceuls, et un veau de deux ans. Fait au Broys, en la maison des constituants. Suivi de la donation faite par Marguerite Coderc, veuve d'Etienne Bros, à son fils, ledit Germain, de la moitié de ses biens qui se constituent de borie, maison, grange, chasaux, curtils, orts, champs, prés, bois, devèzes, terres cultes et incultes, hermes et vestites, argent et animaux. Sous réserve que la donatrice sera administratrice des biens donnés, tant qu'elle vivra. Fait en maison des Hostalier, en présence d'André *Grassi*, vicaire de la Chaze, Antoine Beyres, prêtre, Jacques Vanel, clerc, et autres. Suivi de la quittance des biens familiaux par ladite Isabelle à son frère, ledit Durand Hostalier.

f° 172v°, le 13 février 1518 (1519 ns), quittance dotale par Jean Bros, de Charmals (Fau-de-Peyre), à Benoît Masbo, fils de feu Benoît, de Croset (Aumont), de deux couvertures en déduction de la dot de Marie, fille dudit Masbo et femme dudit Bros. Fait en la maison du notaire, à Aumont, en présence d'Etienne Pons, de Vazeilles, et Jean Buisson (*Boyssonis*).

f° 173, le 13 février 1518 (1519 ns), obligation d'Etienne Prioret, de Vazeilles (Fau), envers Jean *Beygonis* (ou *Boygonis*), dit *Tardo*, pour quatre livres, dix-sept sous, six deniers tournois, pour la vente de tissus burel.

f° 173, le 17 février 1518 (1519 ns), vente par Jean et Guillaume *Veti*, père et fils, et Jeanne *Veta*, femme dudit Guillaume, le fils avec licence du père, et la femme avec licence du mari, à Jean Gabriac, dit Melhet, du château de Beauregard (Fau-de-Peyre), d'une maison et d'un curtil contigus, sis audit lieu, aux appartenances del Pla, confrontés aux maison et curtil de Marie *Veta*, à la charrière publique dudit lieu, à la maison de l'acquéreur, à la maison de Jean Tardun, et cela contre vingt-neuf livres tournois qui ont été payées. Ces biens sont tenus d'Aldebert de Peyre, seigneur de Marchastel. Fait à Beauregard, en présence de Jean Vacheri, prêtre et notaire de Thoras, Jean *Veti*, fils de Jacques, de Beauregard.

f° 176v°, le même jour, obligation desdits *Veti* en faveur dudit Gabriac, pour dix livres tournois pour solde des comptes qu'ils ont fait entre eux.

f° 177, le même jour, donation par Pierre et Jacques *Veti*, à la dite Jeanne *Veta*, femme de Guillaume *Veti*.

f° 178, le même jour, affrètement entre Guillaume *Veti*, fils de Jean, et Jeanne *Veta*, sa femme, du château de Beauregard (Fau).

f° 179, le 18 septembre 1518, obligation de Jean Ambert, fils d'autre feu Jean, de la Chaze, envers Jean Seguin, receveur de Peyre, pour huit livres tournois.

f° 179v°, le 3 septembre 1518, obligation de Jeanne, veuve de Raymond David, de Rochat, envers ledit receveur de Peyre, pour trente-cinq livres tournois.

f° 179v°, le 10 septembre 1518, bail à cheptel par Isabelle Chastanh, fille de feu Jacques Chastanh, de Puech (Fau), qui reconnaît tenir de Blaise Chabanon, maître d'école de Rochat, deux bœufs, pour une valeur de sept livres et quinze sous tournois.

D. 239, notulaire de François Trousel, notaire, n° VII, livre 13.

f° 1, le 5 septembre 1502, quittance dotale par Etienne Brunet, des Utes (Aumont), à Jean Seguin, prêtre des Bessons, de quinze livres de la dot d'Irlande, fille de Pierre Puech (*Podio*), d'Aumont.

f° 1v°, le 9 septembre 1502, emphythéose à Jeanne, veuve de Planchan.

f° 2, le 2 septembre 1502, emphytéose par Marguerite Boscharenc, veuve, du château de Rochat, à noble Antoine de Peyre, seigneur de Peyre, chevalier.

f° 2v°, le même jour, échange de biens entre ledit seigneur de Peyre et Jean Mialanes, de Rochat.

f° 3, le 15 septembre 1481, obligation de Pierre Vanel, de la Chaze, en faveur de François Bonafe, marchand.

f° 3v°, le 16 septembre 1481, testament de Bertrand Prioret, de Nozières (Aumont), en faveur de son fils, Jean Prioret.

f° 5, le 17 septembre 1502, contrat de maraige entre Pierre Chastanh, de Chancelades à Aumont, et Jeanne Védrine, fille de Blaise, de Nozières (Aumont), suivi de la quittance des biens familiaux par la mariée à son frère, Guyot Védrine. Suivi du contrat de mariage dudit Guiot et de Marie, fille de Pierre Chastanh, et de la donation pour cause de mariage en faveur dudit Guiot Védrine.

f° 8, le même jour, ratification par Pierre Chastanh, de Chancelades, en faveur de Pierre Jove, fils de Pierre, et Jeanne, sa femme, de Chancelades, de la donation faite par Antoine Itier et sa femme Cébélie.

f° 8v°, le même jour, obligation de Jean Bochard et sa femme Guillaume, de Chancelades, envers Louis Tro(celier) ou Tro(cier).

f° 8v°, le 20 septembre 1502, vente par Antoine Brun et sa femme Isabelle, de Utes (Aumont), en faveur de Barthélémy Jove, fils de Pierre, de chancelades (Aumont).

f° 9v°, le 26 septembre 1502, quittance dotale par Bertrand Ambert et sa femme Agnès, en faveur de Jean Gontier, de Rochat. Suivi de la procuration dudit Gontier.

f° 10, le 27 septembre 1502, contrat de maraige de Pierre Fournier, fils de feu Pierre, de Chasote, et Jeanne, fille de Gonet (Sarras ?), de Saint-Sauveur-de-Peyre, en présence de Jean et Jacques de *Porta*, prêtres et prieurs du lieu.

f° 10v°, le 28 septembre 1502, contrat de mariage entre Jean Achard, fils de Jean, de Rochat, et Jeanne, fille de Durand Puech (*Podio*), de Chancelades, suivi d'une quittance dotale audit Durand, et de la donation pour cause de mariage audit Jean Achard.

f° 12v°, le 29 septembre 1502, transaction entre Armand Ramadier, clerc d'Aumont, d'une part, et Jeanne, fille de feu Pierre Astier, de Chancelades.

f° 14, le 30 septembre 1502, obligation envers les prêtres et clercs de Prinsuéjols de Jean Brun, de Sarralh (Saint-Chély-d'Apcher, au nom de son oncle Louis Tro(cier) ou Tro(sselier).

f° 14v°, le 30 septembre 1502, quittance dotale par Jean *Bugo* à Barthélémy Brunet, des Utes (Aumont).

f° 14v°, le 5 octobre 1502, obligation de Durand Sirvens, envers Antoine Lemanhas.

f° 15, le 8 octobre 1502, vente par Pierre et Antoine Vanelh, père et fils, de la Chaze, à Jacques Barlier, de Broys (La Chaze). Suivi d'une promesse de revente.

f° 16, le 14 octobre 1502, obligation d'Antoine Chalvet, d'Aumont, envers Jean Seguin, receveur de Peyre.

f° 16, le 20 octobre 1502, obligation de Pierre Marguez envers Durand Rieutort.

f° 16v°, le 21 octobre 1502, obligation de Pierre *Tornamira*, de la Chaze, en faveur de Durand Astruc, de *Tegula*.

f° 17, le 21 octobre 1502, obligation de Philippe *Tornamira* envers ledit Astruc.

f° 17, le 21 octobre 1502, testament de Jeanne de Prat, femme d'Antoine Chalvet, d'Aumont.

f° 18v°, le 22 octobre 1502, échange de biens entre Vital David et sa femme Soubeyranne, de la Chaze, et Jean Ambert, fils de feu Pierre, de la Chaze. Suivi des lods à David et à Ambert par Jean Rieutort, prêtre, vicaire du prieuré de la Chaze.

f° 20, le même jour, vente par lesdits David et sa femme à Bartholomé Masbo, d'Aumont. Suivi du lods par ledit Rieutort audit Masbo.

f° 21, le 24 octobre 1502, bail à cheptel par Antoine Limanhas, en faveur de Durand Serres.

f° 21, le 25 octobre 1502, obligation envers les prêtres et clercs de la Chaze.

f° 21v°, le même jour, quittance dotale par Bernard Gerbald, de Chauchaillet (Chauchalhes), en faveur de Claude Chastanh, de la Chaze, son beau-frère.

f° 22, le même jour, quittance dotale par Pierre Marquez, de Brugeirette (Sainte-Colombe-de-Peyre), à Durand Bojet, tuteur des enfants et héritiers de feu Guillaume Bojet, son frère, de Cousinsets (Saint-Colombe-de-Peyre).

f° 22v°, le 25 octobre 1502, donation par Durand Marquez, à Pierre Marquez, de Brugeirette (Sainte-Colombe-de-Peyre).

f° 24, le même jour, obligation d'Isabelle, femme d'Antoine Brun, envers Barthélémy Jove, fils de Pierre, de Chancelades. Suivi d'une autre obligation envers ledit Jove.

f° 25, le 31 octobre 1502, obligation envers Jean Dalmas, fils de feu Antoine, d'Aumont.

f° 25v°, le 31 octobre 1502, bail à cheptel d'Etienne Brunet, d'Aumont, en faveur d'Antoine Chalvet, cordonnier d'Aumont.

f° 26, le 1^{er} novembre 1502, quittance dotale par noble Georges, bâtard de Peyre, d'Aumont, en faveur de noble Antoine Ayres, seigneur de Sainte-Colombe, de six livres tournois en diminution de la dot de Delphine, leur femme et sœur. Fait en présence de Durand Chalvet, prêtre.

f° 26, le 4 novembre 1502, obligation envers (Jean) Marquez, prêtre.

f° 26v°, le même jour, obligation de Pierre Jove.

f° 26v°, le même jour, vente à Jean Ambert, de la Chaze.

f° 27, le 7 novembre 1502, deux obligations de Guigot Chastanh et Simon Gras, d'Aumont, en faveur de Pierre et Jean Pagès, frères, d'Aumont. Avec cession d'usufruit aux Pages.

f° 29, le 7 novembre 1502, obligation de Jean et Antoine Mey(ssonier), frères, de Chancelades (Aumont), envers Etienne Puech.

f° 29v°, le 10 novembre 1502, contrat de mariage entre Guillaume Ramadier, de Croset (Aumont), et Jeanne, fille de Guillaume Durand, de Villerousset (Sainte-Colombe). Suivi d'une obligation de Pierre Fournier, fils de Pierre, de Chazotte, envers lesdits Ramadier et Jeanne.

f° 31, le même jour, contrat de mariage entre Jean Ramadier, fils de Guillaume, de Croset (Aumont), et Catherine, fille de Pierre Fournier, de Chazotte (Aumont). Suivi de la donation pour cause de mariage audit Jean Ramadier.

f° 33, le 13 novembre 1502, vente par Pierre Chastanh, de la Chaze, à Pierre Pitiot, de la Fage.

f° 33v°, le 13 novembre 1502, contrat de mariage entre Antoine Manhe, fils de Laurens, du moulin de Longuesagne (Javols), et Claude, fille de Nicolas Meyssonier, de Javols.

f° 35, le 13 novembre 1502, contrat de mariage d'Etienne Morenc, de Pontarchat (Rimeyze), et Irlande, fille de feu Jean Sirvens, de la paroisse du Fau.

f° 36v°, le 18 novembre 1502, obligation d'Ysabelle, veuve de Pierre Grasset, d'Aumont, administratrice des biens de ses enfants, envers Etienne Grasset, d'Aumont, et Antoine Grasset, de Nozières (Aumont).

f° 37v°, le 19 novembre 1502, échange de biens entre Armand Sarrazin, de Meyserenc, et Durand et Jean Julien, de Rochat.

f° 38, le 19 novembre 1502, quittance d'Hugonet Clavel, fils de Pierre, de Masetay, à Durand Clavel.

f° 39, le 21 novembre 1502, échange entre Pierre Chabanet, de Chabanols, et Guyot Gachot, de Chabanols (Aumont).

f° 40, le 24 novembre 1502, quittance dotale à Pierre Boygon, fils de Pierre, de Prinsuéjols

f° 41, le 25 novembre 1502, quittance à Pierre Cros.

f° 41v°, le 26 novembre 1502, vente par Guillaume Ramadier, de Croset (Aumont), à Blaise Chastanh, de la Chazotte (Aumont), d'une maison avec curtil au devant, sis à la Chazotte, contre quarante livres tournois.

f° 42, le même jour, obligation dudit Blaise Chastanh envers ledit Ramadier.

f° 42v°, le même jour, quittance dotale par Guillaume Ramadier, de Croset, à Pierre Fournier, fils de feu Pierre, de la Chazotte, de quarante livres tournois de la dot de leur sœur et femme.

f° 43, le 26 novembre 1502, quittance dotale par Jean Valeri, de Beauregard, à Jacques Hermet, dudit lieu.

f° 43, le 28 novembre 1502, obligation d'Antoine Chalvet, cordonnier, envers le procureur des âmes du purgatoire de l'église d'Aumont.

f° 44, le 3 décembre 1502, obligation de G. Merle, envers Jean Chabert, d'Aumont.

f° 44, le 14 décembre 1502, obligation de Blaise Chastanh, de la Chazotte (Aumont), envers Jean Seguin, receveur de Peyre.

f° 44v°, le même jour, quittance par G. Ramadier, de Croset, à Blaise Chastanh, de Chazotte.

f° 45, le 16 décembre 1502, obligation de la fille de Pierre Marquez, de Veyres (Bessons), envers Jean Seguin, receveur de Peyre.

f° 45v°, le 20 décembre 1502, testament de messire Jean Tuzet, prêtre d'Aumont.

f° 46v°, le 21 décembre 1502, obligation envers Pons Botet, d'Aumont.

f° 47, le 25 décembre 1502, quittance de Guillaume Ramadier, de Croset (Aumont), envers Jean Durand, fils de Guillaume, et Jean Durand, fils de feu Pierre, de Villerouset (Sainte-Colombe), pour dix livres tournois, une vache et une gonelle constituées en dot à Jeanne, fille dudit Guillaume Durand.

f° 47v°, le 27 décembre 1502, vente par Etienne Botet, d'Albugeyres (Javols), à Benoît Botet, dudit lieu, d'un pré sis audit lieu.

f° 48, le même jour, obligation d'Etienne Botet envers ledit Benoît Botet.

f° 49, le même jour, quittance par Jean Seguin, receveur de Peyre, audit Etienne Botet.

f° 49, le 3 janvier 1503 (ns), obligation de Pierre Chastanh, du Puech, envers Grégoire Botet.

f° 49v°, le 9 janvier 1503 (ns), obligation de Guillaume Ramadier, de Croset, envers Jean Seguin, receveur de Peyre.

f° 50, le 10 janvier 1503 (ns), vente d'un moulin et d'un pré par Pierre Marques, de Brugeyrette (Sainte-Colombe-de-Peyre), à probe homme Jean Seguin, fils de feu Guigot, de La Chaze.

f° 50v°, le même jour, obligation dudit Seguin envers le seigneur de Peyre.

f° 51, le 20 janvier 1503 (ns), obligation en faveur de Grégoire Botet, d'Aumont.

f° 51v°, le 21 janvier 1503 (ns), contrat de mariage entre Pierre Vacharesse, de la Chaldette (Brion), et Isabelle, fille de feu Blaise Ramadier, d'Aumont. Suivi d'une quittance dotale dudit Vacharesse à Jean Ramadier, fils dudit Blaise, et du contrat de mariage de Jean Vacharesse, fils de Pierre, de la Chaldette, et de Marguerite, fille de feu Blaise Ramadier, puis d'une quittance dotale audit Jean Ramadier.

f° 54, le même jour, contrat de mariage de Jean Ramadier, fils de feu Blaise, d'Aumont, et de Jeanne, fille de Pierre Vacharesse susdit, suivi de la quittance dotale à Jean Vacharesse, fils dudit Pierre, et de la donation pour cause de mariage audit Jean Vacharesse, fils de Pierre, et d'une requête d'Isabelle, femme de Pierre Vacharesse.

f° 56, le 24 janvier 1503 (ns), testament de Bartholomé Jouve (« Juvenis »), de Grandviala (La Chaze).

f° 58, le 28 janvier 1503 (ns), obligation de Benoît Chabanon et Catherine Botet, sa femme, envers Pons Botet.

f° 59, le 1^{er} février 1503 (ns), obligation de Jean Salelles, de Saint-Sauveur-de-Peyre, envers Jean Seguin, prêtre et receveur de Peyre.

f° 59v°, le 6 février 1503 (ns), bail à cheptel par Barthélémy Cumbrier, de Marchastel, qui reconnaît tenir du bétail de Jeanne, veuve de Pierre Gitbert, de Rieutort (Marchastel).

f° 60, le 9 février 1503 (ns), contrat de mariage entre Pierre Julien, de La Chaze, et Marque, fille de Guillaume Chastanh, de Salhens (Fau). Suivi d'une quittance de la mariée à son frère, Louis Chastanh.

f° 61v°, le 9 février 1503 (ns), quittance dotale par Jean Masbo, de la Chaze.

f° 62, le 17 février 1503 (ns), transaction entre Jean Bossuge, d'Usanges (Prinsuéjols), et messire Jean Marquez, prêtre de Veyres (Bessons).

f° 63, le 18 février 1503 (ns), quittance dotale par Jean et Jean Achard, père et fils, de Roachat, à Durand Poderos, de Chancelades, pour la dot constituée à Jeanne, fille dudit Poderos, avec ledit Jean Achard fils.

f° 63v°, le 27 février 1503 (ns), quittance dotale par Bartholomé Brunenc à Durand Marquez, de Nozières.

f° 63v°, le 8 mars 1503 (ns), obligation de Pierre Seguin, de la Chaze, envers Jean Rieutort, prêtre.

f° 64, le 8 mars 1503 (ns), vente par Bartholomé Borrelli, de Marchastel, à Jean Dalmas, fils de feu Antoine, d'Aumont.

f° 64v°, le 8 mars 1503 (ns), testament de Guillaume Brun, de Grandviala (La Chaze).

f° 65v°, le même jour, obligation de Jean Julien, de Roachat envers Durand Ramadier, de Vestit.

f° 66, le 15 mars 1503 (ns), obligation envers Marguerite Sarrut, fille de Jean, de Salhens (Fau).

f° 66v°, le 15 mars 1503 (ns), échanges de biens entre Vital Daude et Jean Seguin, fils de Guigot, de la Chaze.

f° 67, le 16 mars 1503 (ns), vente par Ysabelle, femme d'Antoine Brun, des Utes.

f° 67v°, le 19 mars 1503 (ns), transaction entre Béatrice Hermet, veuve de Pierre Borcier, des Plans (Aumont), et Martin Borcier, dudit lieu.

f° 69v°, le 20 mars 1503 (ns), vente par Etienne Armargier et sa femme, Béatrice Meyssonier, à Grégoire Botet, d'Aumont, suivi de la confirmation par Nicolas Meyssonier, d'Aumont, de la dot constituée par son père, Jean Meyssonier, en faveur de sa sœur, ladite Béatrice, selon contrat reçu par Antoine Gachon, notaire d'Aumont, et de la quittance des biens familiaux par ladite Béatrice à son dit frère, Nicolas.

f° 71, le 21 mars 1503 (ns), quittance dotale par François Amoros, de la Chaze, en faveur de Pierre Ramadier, du Boschet.

f° 71v°, le 1^{er} avril 1503, obligation de Bartholomé Vayssade, de Marchastel, envers Guillaume de Porte, cleric d'Aumont.

f° 72, le 11 avril 1503, transaction entre Frédald Jurquet, bachelier ès lois et prieur de la Chaze, et Blaise Marquez, d'Aumont.

f° 73, le 13 avril 1503, obligation de noble Astorg Alari, fils de noble Pierre Alari, seigneur d'Arfolhette, envers Antoine, seigneur et baron de Peyre.

f° 73v°, le 27 avril 1503, obligation de Jean Vayssade, de Marchastel, envers Jean Dumas, prêtre.

f° 74, le même jour, quittance par Jean Dalmas, fils de feu Antoine, d'Aumont.

f° 74v°, le 2 mai 1503, vente par Jean Seguin, prêtre, à Antoine Seguin, prêtre des Bessons. Suivi de la promesse de revente.

f° 76, le 3 mai 1503, vente par Guigot Ramadier, de Grandviala (La Chaze), à Bernard Teulo, de Grandviala.

f° 76v°, le 10 mai 1503, obligation de Vital Montel, de Javols, à Aldebert de Peyre, seigneur de Marchastel, prieur de Javols.

f° 77, le 15 mai 1503, lods au nom du prieur de la Chaze par Jean Rieutort, prêtre, à Jacques Hermet, forgeron de Beauregard (Fau).

f° 77v°, le 17 mai 1503, obligation de Jean Bros, de Croset (Aumont), envers Antonie, fille de Jean Seguin, des Bessons.

f° 78v°, le 18 mai 1503, cession de bail à cheptel par un prêtre en faveur d'Antoine *Filho*, fils de feu Pierre, de Monteil (Aumont).

f° 79, le 22 mai 1503, bail à cheptel par Jean Seguin, prêtre des Bessons, en faveur d'Antoine et Guillaume Merle, de Chazotte (Aumont).

f° 80v°, le 26 mai 1503, vente par Pierre Benoît, de Pin (Prinsuéjols), à Blaise Seguin, du même lieu, d'une maison sise audit lieu.

f° 81, le 7 juin 1503, testament de Pierre Vanel, fils de feu Durand le vieux, des Fonts (Sainte-Colombe-de-Peyre), qui après diverses constitutions pieuses, adresse des legs à Durand Vanel, Pierre Vanel, Raymonde Vanel l'ancienne, Marie Vanel, Jeanne Vanel et Raymonde Vanel la jeune, ses enfants, à sa femme Marguerite, et qui fait héritier universel Guillaume Vanel, son fils.

f° 83, le 9 juin 1503, vente par Jean Botet, de Javols, et Jean de Porte, de Longuesagne (Javols), à Vital Trocellier, fils de feu Jean, de Javols.

f° 83v°, le même jour, vente par Philippe Botet, de Javols, audit Jean de Porte.

f° 84, le même jour, obligation de Vital Trocelier, de Javols, envers Jean de Porte, de Longuesagne.

f° 84v°, le 15 juin 1503, obligation de Jean et Antoine Meyssonier, frères, de Chancelades (Aumont), envers Luc Meyssonier, du même lieu, pour 37 livres et dix sous tournois, pour solde de leurs comptes, sauf sa légitime, et qu'ils promettent de lui payer d'ici la Saint-Jean-Baptiste dans deux ans, et faute de leur paiement, ils lui vendront un champ et un pré.

f° 85v°, le 16 juin 1503, quittance par Etienne Poderos, tisserand, d'Aumont, à Luc Meyssonier, et des mains de Durand Chalvet, prêtre d'Aumont, de 12 livres dues par Jean et Antoine Meyssonier.

f° 85v°, le 17 juin 1503, obligation de noble Astorg Alari, seigneur d'Arfolhette, envers Antoine de Peyre, chevalier et seigneur de Peyre.

f° 86, le 25 juin 1503, contrat de mariage entre Bartholomé Meyssonier, fils de Jacques, de Plans (Aumont), et Catherine, fille de Jean Veyres, dit Payn, des Bessons. Antoine Veyres, fils dudit Jean, constitue en dot une maison sise au mas de Veyres, ainsi que des terres et un trousseau nuptial. Fait à Aumont, en la maison de Nicolas Meyssonier, hôte, en présence dudit Meyssonier, de Vital Meyssonier, d'Almontet, d'Antoine Meyssonier, de Chancelades, et d'autres. Suivi de la quittance des biens familiaux par la mariée à son frère.

f° 88, le 25 juin 1503, quittance dotale par Marguerite, veuve de Guillaume Brunet, et son fils, Guyot Brunet, à Philippe Boscharenc, de Buffeyrettes (Aumont), de quarante cinq livres, une cote en tissu burel et une gonelle, sur la dot constituée à Guyot avec Isabelle, fille dudit Boscharenc. Suivi d'une obligation de ladite Marguerite envers Philippe Boscharenc, de Buffeyrettes.

f° 88v°, le 30 juin 1503, obligation de Jean Masbo, de la Chaze.

f° 89, le 1^{er} juillet 1503, échanges de biens entre un couple et Antoine de Peyre, chevalier et seigneur de Peyre.

f° 90, le 1^{er} juillet 1503, vente par un couple de Vestit (Ribenne), audit seigneur de Peyre.

f° 90v°, le 1^{er} juillet 1503, vente par Pierre et Pierre Reversac, père et fils, de Feneyrols, à Pierre Boygon, fils de Pierre, de la paroisse de Prinsuéjols.

f° 91, le 2 juillet 1503, obligation d'Antoine Gras et Jean Masbo, de la Chaze, en faveur de Jean Rieutort, prêtre, et Brenguer Rocher, fermiers du prieuré de la Chaze.

f° 91v°, le 16 juillet 1503, obligation de Pierre Pagès, d'Aumont, Guillaume Merle, de Chazotte (Aumont), en faveur de Mathieu Fabri, notaire de Mende. Suivi d'autres obligations de Bertrand Gachon, de Monteil (Aumont), Guillaume Masbot, de Crouzet (Aumont), et de Jean Pagès, prêtre, Pierre et Jean Pages, frères, d'Aumont, envers ledit Fabri.

f° 93v°, le même jour, obligation de Jean Reversat, d'Aumont, envers Jean Pagès, prêtre d'Aumont.

f° 94, le même jour, obligation de Jean Bros, de Crouzet (Aumont), envers Jean Pagès, prêtre, Pierre et Jean Pagès, d'Aumont.

f° 94, le 25 juillet 1503, obligation de Pierre *Vali*, fils de feu Pierre, de La Chaze, envers Antoine Gras et Jean Masbo, de la Chaze.

f° 94v°, le même jour, obligation de Pierre *Vali*, de La Chaze, envers André Boscharenc, de la Chaze.

f° 95, le 25 juillet 1503, obligation de Jean Meyssonier, de Chancelades (Aumont), envers Nicolas Meyssonier, pour quatre setiers et cinq mitadencs de céréales en mesure de Peyre.

f° 95v°, le même jour, obligation de Guigot Chastang envers ledit Nicolas Meyssonier.

f° 96, le 30 juillet 1503, contrat de mariage de Pierre Meyssonier, fils de feu Jean, des Andes (Saint-Sauveur-de-Peyre), et Jeanne, fille de Blaise Chastanh, de la Chazotte (Aumont). Ledit Blaise constitue en dot 50 livres tournois, une cote et une gonelle en tissu de burel, une gonelle en tissu de Marvejols, deux couvertures et deux linceuls.

f° 98v°, le 7 août 1503, obligation de Pierre Hermet, de Javols, envers Jean Seguin, receveur de Peyre.

f° 99, le 11 août 1503, accord en faveur de Pierre Got, de Rimeyzenc (Fau).

f° 99v°, le 17 août 1503, transaction entre Antoine Jove, de Chancelades (Aumont), et Jean Bochart.

f° 100v°, le 26 août 1503, obligation de Pierre Rieutort, de Vimenet (La Chaze), envers Jean Seguin, prêtre et receveur de Peyre.

f° 101, le 29 août 1503, vente par Antoine Ambert, fils de feu Jean, de la Chaze, à Pierre Astruc, fils de feu Bernard, du moulin de Beauregard, des fruits et ususfruits de ses prés.

f° 102v°, en août 1503, procuration de Jacques Bonet, de Las Bordes, diocèse de Pamiers, en faveur de Jean Julien, du château de Rochat (Rimeize).

f° 102v°, le 8 septembre 1503, obligation de Pierre Melhac, dit Galet, marchand de Saint-Ursac, diocèse de Saint-Flour, envers Antoine Gachon, notaire royal d'Aumont

f° 103, le 9 septembre 1503, contrat de mariage entre Antoine Chabanon, de Ferluguet (La Fage-Montivernoux), et Astruge, fille de feu Hugot Bossuge, de Malbouzon. Suivi d'une quittance à Jean Bossuge, frère de la mariée, et d'une obligation du marié envers la mariée.

f° 105, le 21 septembre 1503, contrat de mariage de Benoît Chastanh, fils de Blaise, de Chazotte (Aumont), et Jeanne, fille de Bartholomé Bros, de Broys (La Chaze), suivi d'un augment de dot, de la quittance des biens familiaux à Germain Bros, et d'une donation pour cause de mariage en faveur du marié.

f° 107v°, le même jour, contrat de mariage entre Arnald Croset, du château de Rochat, et Astruge, fille de Jean Bolet, de Longuesagne, suivi de la quittance des biens familiaux.

f° 109, le 24 septembre 1503, obligation de François Gachon, marchand d'Aumont, envers Jean Pinchon, receveur de Peyre.

f° 109v°, le 24 septembre 1503, compromis entre Etienne Bros, d'Aumont, et Jean Reversac, dudit lieu, sous l'arbitrage d'Antoine Charpald, prêtre, et Antoine Gachon. Suivi de la ratification par Etienne Brunet, d'Aumont, et par la quittance de Jean Reversac audit Etienne Brunet, et à Marguerite Brunet, veuve de Guillaume Bessons, des Utes.

f° 112, le 27 septembre 1503, obligations de Jean Masbo, de la Chaze, et de Guillaume Rigald, fils de feu Jean, d'usanges (Prinsuéjols), en faveur de Mathieu de Vacha, notaire de Serverette.

f° 113, le 30 septembre 1503, échanges de biens entre Pierre et Bartholomé Jouve (*Jove*), père et fils de Chancelades (Aumont), d'une part, et Antoine Jouve, Jean Bochard, et sa femme Catherine, dudit lieu. Suivi d'une obligation desdits Antoine Jouve et Jean Bochard en faveur de Jeanne Jouve, fille de feu Bartholomé, de Chancelades.

f° 114v°, le même jour, quittance par Jean Rieutort, prêtre, vicaire de la Chaze, et Brenguier Rotgier, de Montjézieu, fermiers du prieuré de la Chaze, à Frédaud Jurquet, bachelier ès lois, prêtre et prieur de la Chaze.

f° 115, le 6 octobre 1503, obligation de Durand Bolet, en son nom et au nom de Marquèze, sa femme, fille de feu Vidal Marquez, envers Jean Boyssonade, notaire d'Aumont, pour le reste de la dot constituée à Colombe, mère dudit Boyssonade, par Bertrand Marquez, père de ladite Colombe, suivie d'une obligation de Pierre Marquez, envers ledit Boyssonade.

f° 115v°, le 10 octobre 1503, vente par Jean Masbo, de la Chaze, à Barthélémy Masbo, d'Aumont.

f° 116, le 11 octobre 1503, obligations de Laurent Manhe, de Molin (Javols), et de Jean Bolet, des Salhens (Javols), en faveur de Jean Seguin, prêtre d'Aumont.

f° 117, le 11 octobre 1503, quittance par Etienne Grasset, fils de feu Barthélémy, d'Aumont, aux héritiers de feu Pierre Grasset, représentés par sa veuve Isabelle.

f° 117v°, le 12 octobre 1503, quittance dotale par Jean Ramas, de Marchastel, en faveur de Guillaume Valette, de Montgros (Nasbinals), pour la dot de sa femme, Guillauma, constituée devant Jean Ribayroles, notaire royal.

f° 118, le même jour, obligation par Agnès, veuve de Jean Borcier, en faveur de Jean Solier, de Meysairac (Rimeize).

f° 118v°, le 16 octobre 1503, bail à cheptel par Jean Fauchier, de Peyre.

f° 119, le 18 octobre 1503, donation par Jean Coderc, clerc de Broys (La Chaze), en faveur de Jeanne, veuve de Bartholomé Jouve, de Grandviala (La Chaze), avec diverses réserves.

f° 120, le 21 octobre 1503, vente par Astruc, du château de Beauregard (Fau), à Jacques Barlet, de Broys (La Chaze).

f° 120v°, le 21 octobre 1503, obligation de Guillaume Ramadier et Guillaume Yvernat, de Croset (Aumont), envers Etienne Brunet, d'Aumont.

f° 121, le même jour, obligation dudit Guillaume Yvernat envers ledit Ramadier.

f° 121v°, le 21 octobre 1503, vente par Jean Gras, de Meysairac (Rimeize), à Jean Solier, du même lieu.

f° 122, le 22 octobre 1503, obligation de Jean Bros, de Croset (Aumont), envers Grégoire Bolet, d'Aumont.

f° 122v°, le 22 octobre 1503, vente par Jean Bros, de Croset (Aumont), à Grégoire Bolet.

f° 123, le même jour, cession en bail à cheptel par ledit Grégoire audit Bros.

f° 123v°, le 23 octobre 1503, testament de Jacques Itier, prêtre de Rimeize, qui constitue des legs pieux et qui nomme héritiers Jean, Jeanne et Marguerite, ses fils et filles légitimes qu'il place sous la tutelle de Pierre Itier et Durand Atrasic.

f° 124v°, le 23 octobre 1503, testament de Barthélémy Chastanh, du Pueh (Fau), qui adresse des legs à Jeanne, Marguerite, autre Jeanne, Antoine, son fils, Imberte, sa femme, et qui nomme héritier universel son fils, Guillaume Chastanh. Suivi d'une quittance dotale par Guillaume Astruc et Jean Salvatge, de Beauregard (Fau).

f° 126v°, le 25 octobre 1503, bail à cheptel consenti par Jean Rieutort, prêtre de la Chaze, à Pierre Seguin, fils de feu Jean, dudit lieu.

f° 127, le 26 octobre 1503, bail à cheptel consenti par Ysabelle, veuve de Mathieu Vanel, de Rouveyret (Blavignac), à Beguot Sarrut, du Pin (Prinsuéjols), d'une vache valant cinq livres et cinq sous.

f° 107, le 26 octobre 1503, accord entre Jean Dumas, prêtre de Grandviala (Prinsuéjols), et Bégot Sarrut, tant pour lui que pour sa femme Antonie, de Pin (Prinsuéjols), à propos de la vente d'un pré.

f° 129, le 29 octobre 1503, bail à cheptel entre Grégoire Bolet, d'Aumont, et Benoît Chabanon, de Longuesagne (Javols), le second tenant une vache à demi fruit.

f° 129v°, le 29 octobre 1503, contrat de mariage entre Claude Reversat, fils de Jean, d'Aumont, autorisé par son père, et Marguerite, fille de Raymond Chastanh, d'Aumont. Suivi de la quittance des biens familiaux.

f° 131, le 31 octobre 1503, quittance dotale par Raymond Ramadier, de Boschet (Aumont), à Barthélémy et Pierre Brathon, père et fils, de Nozières (Aumont), pour la dot constituée à Jeanne, fille de Barthélémy et femme de Raymond.

f° 131v°, le 1^{er} novembre 1503, quittance dotale par Antoine Bachalar, autrefois du château de Rochat.

f° 132, le même jour, donation par ledit Antoine Bachalar, à Claude Bachalar, femme de Guiot Chalvet, fils d'Antoine, cordonnier d'Aumont.

f° 133, le 1^{er} novembre 1503, contrat de mariage entre Vital Croset, du château de Rochat, et Soubeyrane, fille de Jean Beyres, de la Chaze. Suivi de la quittance des biens familiaux à Guillaume Beyres, frère de la fiancée.

f° 134v°, le 4 novembre 1503, bail à cheptel en faveur de Guillaume Buffière, par Antoine Sarras, clerc de Croset (Rimeize).

f° 135, le 5 novembre 1503, testament de Guillaume Hostalier, dit Chirac, du château de Beauregard (Fau)

f° 136v°, le 13 novembre, bail à cheptel par Grégoire Bolet, d'Aumont, pour une vache que tiendra Jean Bros, de Croset (Aumont).

f° 137, le 13 novembre, obligation d'Isabelle, femme d'Antoine Brun, des Utes (Aumont), envers Jacques Brathon, d'Aumont. Suivi d'un accord.

f° 138v°, le 16 novembre 1503, obligation en faveur de Vital Crécy.

f° 139, le même jour, baux à cheptel par Mathieu de Vacha, notaire de Serverette, pour Vidal Daude, de la Chaze, qui tiendra de lui une vache, et pour Béatrice, femme de Pierre Seguin de la Chaze.

f° 140, le 17 novembre, quittance dotale par Jean Bertoyn, d'Aumont, à Jean Chalvet, fils de feu Etienne, de Monteil (Aumont), pour la dot de Marque, mère dudit Bertoyn, tante dudit Chalvet.

f° 141v°, le 23 novembre 1503, obligation en faveur de Jean Bros, hôte de Broys (La Chaze).

f° 141, le 3 décembre 1503, bail à cheptel par Grégoire Bolet, d'Aumont, pour Jacques Meyssonier, de Plans (Aumont), qui tiendra de lui une génisse à mi-fruit.

f° 141v°, le 8 décembre 1503, affrètement entre Arnald et Vital Croset, du château de Rochat.

f° 142v°, le 16 décembre, obligation d'Antoine et Claude Merle, père et fils, en faveur de Jean Seguin, prêtre d'Aumont.

f° 143v°, le 20 décembre 1503, obligation de Jean Pigieyres, du château de Peyre (Saint-Sauveur-de-Peyre), envers Nicolas Meyssonier, d'Aumont.

f° 144, le 23 décembre 1503, obligation de Jean Bolet, d'Aumont, envers Jean Seguin, prêtre.

f° 144v°, le 26 décembre 1503, quittance de Jean Victor, fils de Jean, d'Aumont, en faveur de Pierre Monteilh, son beau-père, d'Orbanhac (Javols).

f° 144v°, le 30 décembre 1503, bail à cheptel par Jean Seguin, prêtre d'Aumont, à Pierre Martin, de Civeyrac (Javols), qui tiendra de lui une vache.

f° 145, le 4 janvier 1504 (ns), obligation d'Imberte, veuve de Barthélémy Chastanh, du Puech (Fau), en faveur de Jean Seguin, prêtre des Bessons. Suivi d'une obligation de Jean Ambert, du Fau, envers ledit Seguin.

f° 146, le 16 janvier 1504 (ns), quittance dotale par Raymonde, veuve de Pierre Costanch, de la Malige (Saint-Alban), à Jean Aostet, de Coutrandes (Sainte-Colombe), de la dot constituée par Etienne Aostet, leur frère.

f° 146v°, le 21 janvier 1504 (ns), contrat de mariage entre Etienne Brunet, de Rimeize, et Marie, fille de feu Jean Muret, dit Ponset, de Beauregard, avec constitution dotale par Astruge Muret, fille dudit feu Jean. Suivi de la quittance des biens familiaux.

f° 148, le 22 janvier 1504 (ns), accord entre Jean Gibelin, fils de feu Pierre de Volpilhac (Javols), qui doit à Vidal Monteil, dudit lieu, trente livres tournois pour premier paiement de la dot constituée à Monteil avec la sœur de Gibelin, selon acte de Guiot de Porte, notaire, et pour cela ledit Gibelin donne audit Monteil la borie qu'il a à Javols, pour une durée de sept années.

f° 149, le 2 février 1504 (ns), quittance dotale par Jean Masbo, de la Chaze, héritier de feu Pierre Seguin le vieux et Isabelle Boscharenc, fille de feu Jean Boscharenc, et femme dudit Seguin, à Antoine Boscharenc, fils de Vital, de Traides (Bessons), pour la dot constituée à Isabelle, fille dudit feu Jean, oncle dudit Antoine.

f° 149v°, le 5 février 1504 (ns), testament de Jeanne, veuve de Jean Chastanh, de Boschet (Aumont)

f° 151v°, le 8 février 1504 (ns), quittance par Bartholomé Brunet, des Utes.

f° 152, le 9 février 1504 (ns), obligation de Jean Masbo, de la Chaze, envers Jean Seguin, prêtre d'Aumont.

f° 152v°, le 10 février 1504 (ns), transaction entre Marguerite Chastanh, veuve de Guillaume Brunet, et Guyot Brunet, son fils, et Philippe Boscharenc, de Buffeirettes (Aumont).

f° 154v°, le 14 février 1504 (ns), échange de biens entre Antoine Ambert, fils de feu Jean, de la Chaze, et Jean Aldes, prêtre, et Jeanne, veuve de Jean Aldes, tuteurs testamentaires des enfants dudit Jean Aldes.

f° 155v°, le 17 février 1504 (ns), obligation envers Béatrice, femme de Jean Hermet, d'Aumont.

f° 156, le même jour, obligation de Jean Amoros, dit Paschal, en faveur de François Gachon, marchand d'Aumont.

f° 156v°, le 19 février 1504 (ns), obligation de Vital Daude, envers Jean Rieutort, prêtre de la Chaze.

f° 157, le même jour, obligation de Jean Masbo, de la Chaze, envers Nicolas Meyssonier, d'Aumont.

f° 158-174, non numérisés.

f° 175, le 29 avril 1504, échanges de biens pour Antoine de Peyre, chevalier, seigneur de Peyre.

f° 176v°, le même jour, donation à Pierre Chrétien, d'Aumont.

f° 177, le 1^{er} mai 1504, vente par Pierre Saint-Léger, fils de feu Blaise, originaire de Saint-Alban, maintenant de Toulouse, à Nicolas Meyssonier, hôte d'Aumont, d'un bien fonciers sis à Saint-Alban. Suivie d'une obligation dudit Nicolas envers ledit Pierre.

f° 177v°, le 8 mai 1504, révocation de procuration par Isabelle, femme de Jean Seguin, fils de Jean, de la Chaze.

f° 178v°, le 10 mai 1504, obligation de Jean Girard, des Bessons, envers Jean Meyssonier, de Chancelades.

f° 179, le 13 mai 1504, quittance dotale par Pierre Fournier, fils de feu Pierre, de La Chazotte (Aumont), à Pierre Beyres, fils de Jacques, de Combret (Bessons).

f° 179, le 21 mai 1504, obligations de Durand Bessière, fils de Durand, des Fonts (Sainte-Colombe-de-Peyre), de Louis Bachalard, de Combe, même paroisse, de Benoît Vidrinelle, d'Etienne Michel, de Jean Bessière, de Mathieu Trocel, de Jacques Bessière, tous de cette paroisse, de Pierre Vanel, fils de Durand, d'Antoine Bolet, de Durand Bolet, d'Agnès, femme de Jean Bolet, de Pierre Bessière, de Pierre Pinède, de Jean Hugonet l'ancien, de Guillaume Vanel, fils de feu Pierre, envers Charles de Grandmont, prêtre, chanoine de Mende et prieur dudit Sainte-Colombe.

f° 182, le même jour, obligation de noble Antoine d'Ayres, seigneur de Sainte-Colombe, envers ledit prieur. Suivie d'autres obligations envers ledit prieur de Jean Manhe, de la Chazotte (Aumont), de Jean Masbo et Isabelle sa femme, et Jean Ambert, fils de feu Pierre, de Pierre Marquez, de Jean Masbo, de Jean Marquez, de Durand Vanel, de Jean Hugonet, de Louis Ramadier, de Pierre Rieutort, de Guillaume Seguin, de Guillaume Masbo l'ancien, de Delphine, femme d'Etienne Hugonet, et de Jean Seguin, fils de Guigot.

f° 184v°, le 27 mai 1504, lods par Antoine et François Gachon, d'Aumont, à Jean Ambert, fils de feu Pierre, de la Chaze.

f° 185, le 31 mai 1504, échanges de biens entre Mathieu de Vacha, notaire de Serverette, et Cébélie, veuve de Pierre Saint-Léger, de Prévenchère (Javols).

f° 186v°, le 7 juin 1504, vente par Antoine Brun, et Isabelle, sa femme, des Utes (Aumont), à Jacques Brathon, d'Aumont.

f° 187v°, le 8 juin 1504, obligation de Vidal Victor, d'Aubigières (Saint-Sauveur-de-Peyre), envers Jean Seguin, prêtre d'Aumont.

f° 188, le 24 juin 1504, vente par Jean et Antoine Meyssonier, frères, de Chancelades (Aumont), à Luc Meyssonier, dudit lieu, d'une maison couverte de tuiles qu'ils ont audit lieu et qui est appelée la Chambre haute, confrontée au bas avec la maison à foyer desdits frères, et avec la maison, dite lo Solayro, de François Meyssonier et de ses frères et sœurs, puis avec le chemin allant audit mas de Chancelades à Rochat. Avec pacte que si Luc demande un jour sa légitime dans les biens de son père, ladite partie de maison ne pourra être comptée dedans.

f° 188 (bis), le 24 juin 1504, contrat de mariage entre Guillaume Vanel, fils de feu Pierre, des Fonts (Sainte-Colombe-de-Peyre), et Philippe, fille de Pierre d'Hermabessière, d'Hermabessière (Sainte-Colombe-de-Peyre), dont la dot est constituée par son frère Raymond, majeur de 14 ans, mineur de 25, avec la quittance des biens familiaux. Suivi du contrat de mariage dudit Raymond d'Hermabessière avec Marie, fille dudit feu Pierre Vanel, et dont la dot est constituée par son frère, Guillaume, avec quittance des biens familiaux. Suivi encore par le contrat de mariage de Jean Vanel, fils dudit feu Pierre, des Fonts, et d'Agnès, fille de feu Pierre d'Hermabessière,

dont la dot est constituée par ledit Raymond d'Hermabessière. Avec affrètement entre lesdits Guillaume et Jean Vanel, frères, des Fonts.

f° 192, le 25 juin 1504, obligation de Guigot Chastanh et Simon Gras, envers Jean Seguin, prêtre, receveur de Peyre.

f° 192v°, le 28 juin 1504, quittance dotale par Pierre Marquez, de Vazeilles (Fau), à Martin Borcier, des Plans (Aumont).

f° 193, le 30 juin 1504, arrentement par Michel de Vigne et Guillaume Crespin, du Monastier près de Chirac, fermier du prieuré de la Chaze-de-Peyre, à Louis Bastide, prêtre, du Grandviala (La Chaze), pour trois ans, de la cure de la Chaze.

f° 194, le 8 juillet 1504, contrat de mariage (mutilé) entre Pierre Daude, du château de Roachat (Rimeize), et Jeanne, fille d'Antoine (Chastanh), de Masayrac (Rimeize). Suivi d'un pacte d'association (mutilé) entre ledit Pierre et quelqu'un d'autre (sans doute sa femme).

D.240, n° VII, livre 13, notulaire de François Troussel.

f° 196, le 27 novembre 1519, constitution de titre clérical par Pierre Pouderoux (*Poderosi*), de Chancelades (Aumont), en faveur d'Etienne Pouderoux, clerc, fils de feu Durand, son frère, dudit lieux, auquel il assure l'entretien à vie sur ses biens, et sinon, une pension annuelle de deux setiers et une émine de seigle, mesure de Peyre, un jambon salé, les fruits d'un pré, et tous les cinq ans une robe en tissu de la maison, le tiers de part de l'étage haut de la maison dudit Pierre, près du four, la possibilité de prendre du bois, des raves et des choux. Fait à Aumont, en la maison du notaire, en présence d'Antoine Achard, clerc de Beauregard, et Jean Achard, de Roachat. Puis, le même jour, ledit Etienne Pouderoux reconnaît tenir dudit Pierre, douze livres tournois.

f° 197, le pénultième d'octobre 1518, obligation de Benoît Chabanon, de Longuesagne (Javols), envers Antoine Rieutort, de Bessils (Javols), pour trois livres tournois sur le prix de vente d'un cheval roux.

f° 197, le 10 novembre 1518, quittance dotale par Raymond Chastanh, d'Aumont, envers Louis Fournier, de la Chaze, pour vingt-quatre livres tournois, une cote en tissu burel, une gonelle en tissu pers, une autre gonelle en tissu gris, deux couvertures et deux linceuls, constitués en dot à Jeanne, sa femme et belle-sœur dudit Fournier.

f° 197, le 1^{er} décembre 1518, quittance dotale par Jean Becat, de Serverette, à Jean Gras, de Salhens (Fau), de quinze livres tournois, une cote en tissu burel, une gonelle en tissu gris, deux linceuls, de sa dot avec Marguerite, sœur dudit Gras.

f° 197v°, le 25 novembre 1518, obligation d'Huguet Cros, de Buffayrettes (Aumont), en faveur de Pierre Julien, de la paroisse de la Chaze, de trois livres tournois, pour la restitution de la dot de Jeanne, tante d'Huguet et belle-sœur de Julien.

f° 197v°, le 25 novembre 1518, obligation de François Sarrazin (*Sarraceni*), de Lisle (Bessons), envers Guiot Gachon, de Chabanols (Aumont), pour quatre livres tournois. Et en compensation, il lui vend quatre cannes de son pâtural. Fait à Aumont, en la maison du notaire, en présence de Jean Fournier, prêtre, et Guillaume Brun, d'Aumont.

f°198v°, le 25 novembre 1518, quittance par Guillaume Brun, d'Aumont, envers François Sarrazin, de Lisle (Bessons), de tout ce qu'il lui devait selon obligation de feu Guillaume de Porta, notaire.

f° 198v°, le 29 novembre 1518, obligation de Pierre Julien, des Fonts (La Chaze), envers Jean Seguin, receveur de Peyre, de vingt-cinq livres tournois.

f° 198v°, le 29 novembre 1518, quittance dotale par Etienne Tardin, et sa femme, Astruge, à Jean Seguin, de La Chaze.

f° 199, le même jour, prolongation de délai pour une terre, par Jean Dalmas en faveur de Durand Vanel, de Buffeyrettes (Aumont).

f° 199, le même jour, procuration d'un certain *Prado*.

f° 199, le 1^{er} décembre 1518, vente par Antoine Passat, de Nozières (Aumont), à Jacques Meyssonier, des Plans (Aumont), d'une partie et portion des terres qu'il a au mont et terroir del Puech del Rove, contre vingt sous tournois.

f° 199v°, le 10 juillet 1518, quittance par Jacques Vanel, du diocèse de Narbonne, comme tuteur testamentaire des enfants et biens de Jean Vanel, son frère, à Jean Vanel, fils de Pierre, du Mazel (Ribennes), de cinq livres tournois pour les droits dudit feu Jean.

f° 200, le 6 avril 1519, obligation de Vital *Alho*, fils de feu Blaise, de Combettes (Ribennes), envers vénérable homme Antoine *Ortegerii*, pour cent dix livres tournois, et pour solder cette dette, Vital vend audit Antoine, absent, représenté par son procureur, Jean Dalmas, son pré, sis à Combettes, et cela audit prix, et si le pré vaut plus Vital fait donation du reste du prix.

f° 202v°, le 6 avril 1519, vente par Vital *Alho*, de Combettes (Ribennes), à Antoine *Ortegerii*, bailli de Servières, représenté par son procureur, Jean Dalmas, notaire d'Aumont, des fruits d'un de ses prés.

f° 203v°, le 6 avril 1519, échange de biens entre Jean *Boygonis*, dit *Caratia*, de Fenevres (Prinsuéjols), et Antoine *Boygonis*, dudit lieu.

f° 205, le 2 septembre 1517, obligation de François Sarrasin, de Lisle (Bessons), envers Jean Seguin, receveur de la terre de Peyre.

f° 205, le 4 juillet 1518, obligation de Cébélie, femme de Jean Merle, de Croset (Aumont), envers ledit Jean Seguin, receveur de Peyre.

f° 205, le 4 août 1518, obligation d'Etienne *de la Valeya*, mari de Philippe *de la Valeya*, de la Rouvière (Bessons), envers ledit receveur.

f° 205v°, le 22 août 1518, procuration de Claude Saint-Léger, veuve de Vital de Porte, de Buffeyrettes (Aumont), en faveur de Jacques de Porte.

f° 205v°, le 24 août 1518, vente par Jean et Guillaume Beyres, père et fils, de la Chaze, à Etienne Tardin, de Faux (La Chaze), de leur devèze et de leurs bois, contigus, contre six livres tournois. Lesquels biens sont tenus du seigneur de Peyre. Fait en présence de Raymond et Pierre Tardin, et de Jean Amoros, habitants des Faux.

f° 206v°, le 24 août 1518, vente par Jean et Guillaume Beyres, père et fils, de la Chaze, à Jean Amoros, Pierre Amoros, Raymond Tardin, et Gensiance Rieutort, des Faux (Aumont), de leur devèze et bois, dits de Lachamp, sis aux appartenances des Faux, et cela contre six livres tournois.

f° 208, le 8 août 1518, quittance générale par Bernard de Font, prêtre, de Mende, serviteur et procureur d'Antoine de Roquette, chanoine de Mende, prieur d'Aumont, à Jean Dalmas, d'Aumont.

f° 208, le 18 août 1518, obligation de Jacques Meyssonier, des Plans (Aumont), envers Jean Bonfils, de La Baume.

f° 208, le 31 août 1518, obligation de Guyot Chastanh envers ledit Bonfils.

f° 208v°, le 9 octobre 1518, obligation de Jean Védrines, de Nozières (Aumont), envers Jean Seguin, receveur.

f° 208v°, le 4 janvier 1519 (ns), vente de cens à Antoine Charpald, prêtre d'Aumont, par Guillaume Ytier, de Vestit.

f° 208v°, le 6 janvier 1519 (ns), obligation de Jacques Meyssonier, des Plans (Aumont), envers ledit Jean Seguin, receveur, pour vingt-sept livres tournois, pour solde de tout compte entre eux.

f° 209, le 25 octobre 1517, quittance dotale par Bernard Ambert, de La Chaze, envers Jean Gontier, son beau-frère, de Roachat, de six livres et quinze sous tournois, et une couverture, de la dot constituée à Agnès, leur femme et sœur.

f° 209, le 18 janvier 1519 (ns), contrat de mariage entre Jean Boyssonade, fils de feu Antoine, d'Aumont, et Isabelle, fille de feu Bertrand Ambert, de la Chaze. Antoine Charpald, prêtre d'Aumont, prieur de Noalhac, donne en dot, par amour de Dieu, quatre-vingts livres tournois, une cote colorée en tissus de France, une gonelle rouge en tissu de France, une cote teinte de Marvejols, et une gonelle teinte de Marvejols, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Aumont, en la maison basse de maître Pierre Charpald, notaire, neveu du constituant.

f° 210v°, le 25 février 1519 (ns), obligation de Vidal, de la Chaze, envers Jean Seguin le jeune, prêtre, pour quatre livres tournois.

f° 210v° et 211-212, le 24 janvier 1518 (ns), accord entre Jean Bros, de Charmals (Fau), et Benoît Masbo, de Croset (Aumont), qui sont en conflit à la suite du contrat de mariage passé entre Jacques Bros, fils dudit Jean, et Marie

Masbo, fille dudit Benoît. Ledit Masbo ne voulant finalement pas que le mariage soit célébré car Jacques Bros est âgé de moins de dix-huit ans. Jean Bros déclare que son fils a plus de quatorze ans et qu'il peut se marier.

f° 226, (feuillet volant), le 7 juillet 1519, obligation de Guillaume Bachalar, meunier, de la paroisse du Fau, envers Jean Seguin, receveur.

f° 226, le 6 août 1519, obligation de Pierre Fanguin, de Rochat (Rimeize), envers ledit Jean Seguin, receveur.

f° 226v°, le 24 (mois non numérisé) 1519, obligation de Jeanne Manhe, veuve de Raymond Terond, de la Chazotte (Aumont), envers ledit Jean Seguin, receveur.

f° 226v°, le 15 septembre 1519, obligation de Benoît Chabanon, de Javols, envers Jean Bonfils, de la Baume.

f° 212, le 5 mars 1519 (ns), vente devant Jean Seguin, lieutenant du bailli de la terre de Peyre et du mandement de Rochat, par Durand Croset, sergent du château de Rochat (Rimeize), en son nom et au nom des enfants de Jean Croset, son frère, par lesquels il fera ratifier, à Louis Brachon, de Saint-Préjet (Rimeize), d'un pré commun entre les vendeurs, et cela au prix de vingt-sept livres tournois. Avec promesse de revente.

f° 215, le 9 mars 1519 (ns), transaction entre Claude Balat, prêtre d'Aumont, d'une part, et Jean et Jacques Proset, père et fils, beau-père et mari d'Antonie Ytier, veuve de Jean de Monteil, de Granigoules (Fau), à propos d'une vente faite audit prêtre par ladite Antonie.

f° 216v°, Le 14 mars 1519 (ns), quittance par Etienne Poderos, d'Aumont, à Pierre Poderos, de Chancelades (Aumont), de onze livres tournois.

f° 216v°, le même jour, quittance par Jean Beyres, de la Chaze, à Antoine Trocel, Jean Delmas, au nom de sa femme, et Jeanne, veuve Trocel, de Sainte-Colombe, de la dot constituée à sa femme, feu Colombe Trocel.

f° 216v°, le 7 juin 1519, obligation de Jean Ambert, fils de Bertrand, de la Chaze, envers Frédaud Jurquet, prieur de la Chaze.

f° 217, le 20 mars 1519 (as), quittance par Guillauma, veuve d'Antoine Jouve, de Chancelades (Aumont), à Julien Herald, de Monteil (Rimeize), de la dot constituée à elle par feu Pierre Herald, son père, selon acte reçu par moi.

f° 217, le même jour, obligation dudit Julien Herald envers ladite Guillauma Herald, pour quatre livres tournois et une gonelle.

f° 217v°, le 1^{er} avril 1519, obligation d'Antoine Croset, de Rochat, envers Blaise Hermet, prêtre d'Aumont.

f° 217v°, le même jour, arrentement par le procureur de noble Monbel, de la borie de Monbel, à Antoine de Nismes (*de Nemanso*).

f° 217v°, le 21 avril 1519, obligation de Guinot Raspan, de Belvezet (Sainte-Colombe-de-Peyre), en faveur de Raymond de Herbabesseyre, d'Herbabesseyre (Sainte-Colombe), pour six livres tournois. Suivi de la vente par ledit Guinot audit Raymond, d'une devèze, avec champ et bois contigus.

f° 218v°, le 10 mai 1519, vente des fruits d'un pré par Antoine Gras, de Masbérald (Rimeize), à Pierre Hermet, de Vestit (Rimeize), pour deux ans, à raison de six livres.

f° 219, le 16 mai 1519, quittance dotale par Antoine Rambald, de Rimeize, à Jean Nègre, de Vestit (Rimeize), son beau père, de quatorze livres tournois sur la dot de sa femme Isabelle.

f° 219v°, le même jour, procuration dudit Antoine Rambald.

f° 219v°, le 16 mai 1519, donation entre vifs de biens fonciers par François Gachon, d'Aumont, à sa fille, Jeanne Gachon, qui vient de se marier avec Jean Dalmas, notaire d'Aumont.

f° 221, le 23 mai 1519, transaction entre Astruge Paulhac (*Paulhagua*) et Jean Meyssonier, son fils, de Croses (Aumont), d'une part, et Jean Fournier, de Lisle (Bessons), et Mathieu Bachalar, de Robanilhes (Fau), d'autre part, à propos de la division de la borie qu'ils ont achetée aux tuteurs des héritiers de feu Pierre Paulhac, de Croses, et du reste de la dot de ladite Astruge.

f° 222v°, le 23 mai 1519, obligation de Gugot Chastan, de Bouscas (Aumont), envers Jean Seguin, receveur de Peyre.

f° 223, le 27 mai 1519, appel fait au château de Beauregard, devant Guillaume *Limanhas*, lieutenant du juge de Marchastel et de Beauregard, par Pierre Girard et Pierre Borcier, cousins, de Beauregard, et Nicolas Meyssonier, notaire d'Aumont, leur procureur, en présence de Jean Hermet, forgeron dudit lieu, contre lequel ils sont en procès devant la cour de Beauregard, en qualité de défendeurs, à propos de l'utilisation de l'eau de la fontaine de Rimeysette. Suivi d'un accord entre les parties.

f° 225, le 24 juin 1519, obligation de Barthélémy Sarrut, de Grandviala (La Chaze), envers Jean Bonfils, de la Baume, pour deux livres, dix sous et six deniers tournois.

f° 225v°, le 24 juin 1519, obligation de Pierre Charpald, notaire d'Aumont, envers André Dolbet, de Saint-Chély-d'Apcher, pour vingt-deux livres tournois, pour le reste de la dot de Delphine Charpald, mère dudit Doblet, en présence de Guigot Lombard, prêtre.

f° 225v°, le 25 juin 1519, obligation de Jean Nègre, de Vestit (Rimeize), envers Jean Bonfils, de la Baume

Feuillet rajouté, cousu : lieutenance accordée par *Ebrard de Pelamourgue, escuyer, seigneur de Pailheretz*, bailli pour monseigneur de Peyre en ses mandements de Peyre, Saint-Léger et Roachat, qui est occupé tant aux affaires dudit seigneur de Peyre qu'en ses propres et ne peut vacquer aux actes de justice concernant son office, en faveur de maître Pierre Charpal, qui sera donc son lieutenant général. Donné à la Baume, le 4 juin 1519, et reçue par Pierre Gauthier, notaire de Saint-Préjet.

f° 226, le 14 juillet 1519, devant ledit Pierre Charpald, notaire d'Aumont, lieutenant de *nobilis et viri domini Ebrardi Pelamorgue de Palheretis, domini de Palheretis et de Balma, bailli tostuis terre et baronie de Petra*, transaction entre Guillot *Quatuorbaris* et Delphine, sa fille, veuve de Barthélémy Chalvet, d'Aumont, comme tuteurs des enfants dudit Barthélémy et de ladite Delphine, d'une part, et Antoine *Filho*, de Monteil (Aumont), à propos de la vente d'un pré par *Filho* à Chalvet.

f° 229, le 4 octobre 1519, obligation de Jean Meyssonier, de Crozes (Aumont), envers Jean Seguin, receveur de Peyre, pour quinze livres tournois, pour les comptes finaux faits entre eux pour ce qu'il doit à cause des arrérages de cens pour la borie de Pinhède et la borie d'Astruge Paulhac, de Crozes.

f° 229, le même jour, obligation de Durand Nègre, de Rimeize, envers ledit Jean Seguin, receveur.

f° 229, le 24 septembre 1519, obligation d'Etienne Vestit, de Rimeize, envers ledit receveur.

f° 229, le 25 septembre 1519, obligation de Jean Beyres, de la Chaze, envers la communauté des prêtres de La Chaze.

f° 229, le 4 octobre 1519, obligation de Jacques Brun, et sa mère, Isabelle, femme d'Antoine Brun, des Utes (Aumont), envers André de Nismes, prêtre d'Aumont.

f° 230-241, feuillets absents.

f° 242, le 23 septembre 1519, transaction entre Jacques Proset, de Granigoules (Fau), et Antonie Ytier, sa femme, héritière de feu Jean Ytier, de Monteil (Aumont), d'une part, et Galharde Croset, héritière de Blaise Gachon, son mari, et Durand Astruc, de la Teule (Aumont), d'autre part. Ladite Antonie tenant les biens de feu Jean Itier, par le moyen de Philippe Itier, sa tante, et par le moyen de Galharde, sa mère, et aussi comme mère et tutrice de Galharde, sa fille, née de feu Jean André, son premier mari et succédante dans les biens de Galharde, sa grand-mère, et ledit Proset comme maître des biens dotaux de ladite Antonie. Ladite Galharde Croset, comme veuve et héritière de feu Blaise Gachon, et ledit Durand Astruc, comme mari de Galharde Gachone, sa femme et nièce (petite-fille sans doute plutôt que nièce) et donatrice dudit feu Blaise Gachon. Sur ce que ledit Ytier mit en gage auprès de Gachon, pour une somme de huit livres et quinze deniers tournois, un pré, avec pacte de pouvoir le récupérer contre ladite somme, ce que demande ledit Proset.

f° 248, le 27 septembre 1505 (sic), vente par Jean et Antoine Meyssonier, frères, de Chancelades (Aumont), à Etienne Brunet, des Utes (Aumont), d'un champ sis audit manse, contre neuf livres tournois.

f° 249^v, le 18 octobre 1505, vente par Jean Masbo, de la Chaze, à Jean Seguin, fils de Guigot, dudit lieu, d'un pré sis à La Chaze, contre vingt-trois livres et cinq sous tournois.

f° 251, le 21 novembre 1504, donation pour cause de mariage, par Pierre Julien, fils de Pierre, de la paroisse de la Chaze, à son fils, Pierre Julien, en raison de son mariage avec Astruge Muret, fille de Jean Muret, de Beauregard (Fau), de la moitié de ses biens, avec diverses réserves.

f° 252v°, le 29 septembre 1506, quittance des biens familiaux par Isabelle, fille de Pierre Atrasic, de Crozes, à Aumont, future femme d'André Chastanh, du Puech (Fau), majeure de quatorze ans, mineure de vingt-cinq, à Pierre et Durand Atrasic, père et fils.

f° 255, le 1^{er} février 1506 (ns), donation pour cause de mariage, par Pierre Jove, de Chancelades (Aumont), à Barthéléomé Jove, son fils, du dit lieu, en raison de son mariage avec Jeanne, fille de Pierre Du Hermet, de Chaylaret (Javols), de la moitié de ses biens, avec diverses clauses.

f° 256, le 28 juillet 1515, obligation de Jean Hermet, fils et héritier de feu maître Jacques Hermet, notaire de Marvejols, envers Jean Hermet, tailleur, et Jean Hermet, fils de feu Jacques, de Beauregard (Fau), ledit Jean, fils de Jacques étant représenté par sa mère, Anthonia, de quarante livres tournois, à la suite d'un prêt.

f° 258, le 21 juin 1516, obligation de Jean Hermet, forgeron du château de Beauregard (Fau), envers Berton Maurel, fils de feu Jean Maurel, de Ville Rousset (Sainte-Colombe-de-Peyre), pour neuf livres et dix sous tournois à la suite d'un prêt.

f° 261, le 20 juillet 1516, contrat de mariage entre Durand Durand, fils de feu Jean, de Ville Rousset (Sainte-Colombe-de-Peyre), et Guillauma, fille de Jean Barlet, de Broys (la Chaze).

f° 263, le 10 juin 1517, vente par Marguerite, veuve de Pierre Ramundier, Pierre et Jean Ramundier, et Jeanne Ramundière, fils et fille dudit défunt Pierre, d'Aumont, les enfants mineurs de vingt-cinq ans et majeur de quatorze ans, ladite Marguerite mère et tutrice des enfants, à Pierre Boscharenc, fils de Guillaume, de Rochat (Bessons), d'une portion de maison, curtil et grange, au prix de quatre livres, trois sous et neuf deniers.

f° 264v°, le 24 juillet 1517, vente par Vital Morgue, de Buffeyrettes (Aumont), à Jean de Porte, dudit lieu, de terres sises audit lieu, aux appartenances de Puech Buza, contre trois livres tournois.

f° 265v°, vente par Jean Muret, fils de feu Guillaume, de Beauregard (Fau), à Antoine Achard, cleric dudit lieu, d'une devèze sise à Beauregard, appelée des Besseyras, indivise avec les seigneurs de Peyre et de Beauregard, et avec Jean Astier, pour six livres et quinze sous tournois.

f° 266v°, le 22 octobre 1522, transaction entre la communauté des prêtres de Sainte-Colombe, d'une part, et Jean Bot et Marguerite Hugonet, mariés, de Broys (La Chaze), et Jean Hugonet, son frère, des Estrets, à propos des parties de prés et champs que feu Philippa Hugonet, veuve de Pierre Trocel, légua auxdits prêtres, et que Pierre Vanel, prêtre et vicaire de Sainte-Colombe, réclame au nom desdits clercs, alors que les époux Bot-Hugonet, disent que lesdites possessions leur ont été constituées en dot par Jean Hugonet. Fait en présence de Jean et Jean Seguin, frères, et Antoine Croset, tous les trois prêtres.

D. 241,

f° 353, le 17 octobre 1522, contrat de mariage entre Mathieu Seguin, de Broys (La Chaze), et Agnès, fille de Germain Bres, qui la dote.

f° 355v°, le 22 octobre 1522, emphytéose par Jacques Brun, des Utes (Aumont), à Jean Meyssonier, fils de feu Pierre, d'Aumont, de terres sises aux Utes, contre deux livres et cinq sous tournois.

f° 356, le 22 octobre 1522, vente par Jean Bot et sa femme, Marguerite Hugonet, de Broys (La Chaze), à Pierre Vanel, prêtre des Fonts (Sainte-Colombe), de la moitié d'un pré indivis avec l'autre moitié qui est à Antoine Hugonet, et un champ, et cela au prix de sept livres et dix sous tournois.

f° 357, le 30 octobre 1522, transaction entre Antoine Albat, de Saint-Chély-d'Apcher, et Pierre Meyssonier, fils de feu maître Jean, de Chancelades (Aumont), à propos de la dot de Sobeyrane Meyssonier, leur femme et sœur.

f° 358, vente mutilée (sans date, sans vendeurs identifiables) en faveur de Pierre Jouve, fils de feu Jean, de Chancelades (Aumont), d'une grange et curtil, contre neuf livres tournois.

f° 358v°, le 11 (mois mutilé) 1522, vente par Aldebert Muret, du château de Beauregard (Fau), à Jean *Bencii*, et Lucie, sa (mère), d'une devèze, contre dix livres, quinze sous tournois.

f° 359, le 24 décembre 1522, contrat de mariage entre Durand Mourgue (*Monachi*), fils de feu Claude, de Buffeyrettes (Aumont), et Agnès Martin, fille de feu Guillaume, de Crozes (Aumont). Suivi de la quittance des biens familiaux par la fiancée, à son frère, Bernard Martin.

f° 361v°, le 4 décembre 1522, transaction entre Pierre Gras, de la Chaze, d'une part, et Jean Seguin Guigot, dudit lieu, à propos d'un champ que le second a vendu au premier, contre vingt cinq florins or, devant Jean Dalmas, notaire public.

f° 363, le 5 décembre 1522, donation universelle entre vifs par Jeanne Convernade, fille de feu Philippe, de Crozet (Aumont), à Jean Martin, pauvre prêtre du dit lieu.

f° 364, le 12 décembre 1522, obligation de Jean Yssarnit et Marguerite Combrier, fille de feu Pierre Combrier, sa femme, de Rieutort (Marchastel), envers Philippe Réversac, de Prinsuéjols.

f° 365, le 12 décembre 1522, donation entre vifs, pour augmentation de dot, par Jean Yssarnit, de Chazals (Recoules), en faveur de sa sœur, Jeanne, femme de Barthélémy Baldoyn, de Rieutortet (Marchastel).

f° 367, le 16 décembre 1522, constitution de titre clérical par Jacques Vanel, clerc de Villeret (La Chaze), en faveur de Raymond Rieutort, clerc dudit lieu.

f° 368, le 24 décembre 1522, donation pour cause de mort par Jeanne *Juvena*, fille de feu Barthélémy *Jove*, de Chancelades (Aumont), qui demande à reposer au tombeau de ses parents, au cimetière d'Aumont

f° 369, flou, le 28 décembre 1522, division d'une borie entre le vicaire d'une chapelle (Pierre Christian, peut-être) autrefois fondée par Antoine Christian, clerc d'Aumont, et Pierre Christian, forgeron d'Aumont, laquelle borie fut à Barthélémy Christian et sa fille, Antonie, veuve de Luquet Chastanh.

f° 372, le 29 décembre 1522, titre clérical en faveur de Jacques Borcier, clerc de Rimeize, par son frère, et par sa mère, Isabelle, veuve de Pierre Borcier.

f° 373, le 2 janvier 1523 (ns), vente par Jean Valette, du château de Beaugard (Fau).

f° 374, le 11 janvier 1523 (ns), mariage entre Antoine Maurel, de Villaret (Sainte-Colombe), et Marque, fille de feu Durand Hostalier, de Broys. Suivi de la quittance des biens familiaux à Pierre Hostalier, fils dudit feu Durand, de Broys (La Chaze).

f° 376v°, le 24 janvier 1523 (ns), contrat de mariage entre Philippe Trosselier, de Masneuf (Javols), et Jeanne, fille de Jean Portefays, du Chaylaret (Javols). Suivi de la quittance des biens familiaux.

f° 379v°, le 24 janvier 1523 (ns), contrat de mariage entre Jean Portefays, fils de Jean, du Chaylaret, et Hélix Trosselier, fille de feu Jean, de Masneuf. Suivi de la quittance des biens familiaux à Philippe Trosselier, et d'une donation pour cause de mariage audit Jean Portefays.

f° 383v°, le 3 mars 1523 (ns), vente par Jean Manhe, de la Chazotte (Aumont), à Pierre Fournier, dudit lieu.

f° 384v°, le 16 mars 1523 (ns), transaction entre Guillaume Bros, Agnès Galharde, sa femme, des Salhens (Fau), et Philippe, veuve de Jean Morgue, du château de Beaugard. Fait à Jusanges, en la maison de Jean Fournier, en présence de *nobili Guioti Pelamorgue, priore de Prinsuejolis*.

f° 386v°, le 24 mars 1523 (ns), échange de biens entre Pierre Julien, en son nom et au nom de son frère, Guillaume, de la paroisse de la Chaze, et Jean Tondut, de la Chazotte (Aumont).

f° 388v°, le 28 mars 1523, vente à Guillaume Bolet, tailleur d'Aumont.

f° 389v°, le 2 avril 1523, vente à Jean *Boygonis*, dit *Carratia*, de Pin (Prinsuéjols), par Blaise Thomas, suivi d'une vente par ledit *Boygonis* audit Thomas.

f° 390v°, le 9 avril 1523, contrat de mariage entre Antoine *Filho*, de Monteil (Javols), et Agnès, fille de feu Etienne de Nismes, du Chaylaret (Javols)

f° 392, le 8 février 1523 (ns), obligation de Pierre Meyssonier, fils de feu Jean, de Chancelades (Aumont), en faveur de Guillaume Chabanet, de Rimeizenc (Fau).

f° 393, le 14 mai 1523, contrat de mariage entre Antoine Michel, de Lisle (Bessons), et Catherine, fille de Jean Astruc, de Pignède (la Chaze). Suivi d'une quittance de biens familiaux et d'une constitution de rente annuelle.

f° 396, le 1^{er} juin 1523, vente à Jean Barlet, de Broys (La Chaze), par Antoine Astruc, de Pignède (la Chaze).

f° 396v°, le 7 juin 1523, contrat de mariage entre Durand Durand, fils de feu Jean, du Villaret (Sainte-Colombe), et Perrine, fille de feu Etienne Bessière, de Ressouches (Buisson). Suivi de la quittance des biens familiaux.

f° 399, le même jour, contrat de mariage entre Pierre Bessière, fils de feu Etienne, de Ressouches (Buisson), et Isabelle, fille de feu Jean Durand, du Villaret. Suivi d'une quittance des biens familiaux.

f° 401, le 16 juin 1523, vente à Guillaume Astruc, de Beaugard, par Claude Muret, du même lieu.

f° 401v°, le 9 juillet 1523, transaction entre Jacques Boyssonade, de Rieutortet (Nasbinals), et Pierre Alvernhas, dudit lieu.

D.242,

f° 259, fin d'un acte de vente.

f° 260, le 24 septembre 1531, quittance dotale par Mathieu Seguin, de Broys (La Chaze), à Barthélémy Bros, son beau-frère, dudit lieu, de seize livres tournois, deux couvertures, deux linceuls et une gonelle en tissu gris, en diminution de la dot d'Agnès, leur femme et sœur.

f° 262, le 24 septembre 1531, vente par Antoine Castain, de Rimeyzenc (Fau), à Jacques Hermet, tailleur du château de Beaugard (Fau), d'un pré appelé lo Secheyro, sis audit Rimeyzenc, contre dix livres tournois.

f° 263v°, le 27 septembre 1531, vente par Jean Chabanes, Jeanne Bonet, sa femme, et Catherine, veuve de Vital Bonet, mère de ladite Jeanne, de Rimeyzenc, à Guillaume Portefays, de Rimeyzenc, d'un pré et un champ, contre vingt-sept livres tournois.

f° 267, le 18 décembre 1529, quittance par Jean Hermet, forgeron de Beaugard (Fau), à Guillaume Astruc, dudit lieu, de cinq livres et dix sous tournois, de la dot d'Antonie, sa mère, constituée avec Jacques Hermet, son père.

f° 268v°, le 12 janvier 1530 (ns), vente par Barthélémy Bros, des Salhens (Fau), à Jean Marquez, de Beaugard, des fruits de son champ, appelé de la Coste de Belhieyras.

f° 271, le 12 janvier 1532 (ns), quittance dotale par Galharde Marquèze, veuve de Pierre Cros, de Bigozes (Rimeize), à Jean Marquez, son neveu, de Nozières (Aumont).